

Mer. 16 Sept. 20

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

640 € HT Adhérent
800 € HT Non adhérent
* déjeuner inclus

Entreprises Installations soumises à l'EU ETS 4
Public Directeurs, Responsables environnement
Pré-requis Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

Objectifs

Les objectifs de cette formation sont :

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les règles de calcul et de modification des allocations de quotas à titre gratuit en cours de période
- Satisfaire aux exigences relatives à la déclaration annuelle des niveaux d'activité

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Expert du CITEPA

Programme

1. Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

2. Règles d'allocations gratuites

- Règles applicables aux installations en place présentant une évolution de leurs niveaux de production
- Règles applicables aux nouveaux entrants (nouveau site industriel)
- Elaboration et critères de modification du plan méthodologique de surveillance

3. Mise en œuvre pratique : études de cas Le formateur du Citepa s'attachera à présenter les documents à compléter par les exploitants (fichiers de demande d'allocation de quotas à titre gratuit) à travers différents cas pratiques, afin d'illustrer le propos réglementaire. Des exemples permettront également de guider les participants sur les points particuliers et sur les pièges à éviter

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informons en cas d'impossibilité)